

**PLATEFORME AERONAUTIQUE DE PAU (64)
COMMANDEMENT DES FORCES SPECIALES TERRE
PROJET ARES
CREATION D'UNE AIRE DE FRET POUR LES OPERATIONS
SPECIALES**

LOT 01 – TRAVAUX TCE

ST05 – MENUISERIES BOIS ET MOBILIER



SOMMAIRE

1-	OBJET DU MARCHE	4
2-	DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX	4
3-	LIMITES DE PRESTATIONS	5
3.1	Avec les autres lots et les prestataires hors opération.....	5
3.2	Avec les autres sections techniques du présent lot n°1.....	5
4-	DOCUMENTS JOINTS AU MARCHE A TITRE INDICATIF	5
5-	ACOUSTIQUE.....	5
6-	TRAVAUX PREPARATOIRES	6
7-	SPECIFICATIONS DES MATERIAUX ET FOURNITURES UTILISEES.....	7
7.1	Bois et dérivés du bois	7
7.1.1	Bois massifs.....	7
7.1.2	Panneaux de particules.....	7
7.1.3	Placage stratifié.....	7
7.2	Mastics et produits de calfeutrements.....	7
8-	PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES	8
8.1	Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et champignons).....	8
8.2	Protection des bois et des ouvrages en bois contre les reprises d'humidité.....	8
8.3	PROTECTION DES ELEMENTS METALLIQUES	9
9-	PRERQUIS SECPRO.....	9
9.1	Description des serrures électriques.....	9
10-	PORTES INTERIEURES BOIS	10
10.1	Généralités	10
10.2	Revêtements stratifiés	10
10.3	Blocs portes.....	10
10.4	Dormants en bois pré-peint.....	11
10.5	Etanchéité acoustique des menuiseries	11
10.6	Description générale des portes intérieures en bois – Repérées PB.....	11
10.6.1	Portes bois	11
10.6.2	Portes bois coupe-feux 1/2h (EI 30)	11
10.6.3	Détalonnage des portes des sanitaires et des vestiaires.....	11
10.7	Quincaillerie, équipements et accessoires des portes.....	12
10.7.1	Organes de fixation des dormants	12
10.7.2	Organes de rotation	12
10.7.3	Organes de fermeture	12
10.7.4	Equipements et accessoires des portes	13
10.7.5	Description des serrures électriques.....	14
10.8	TABLEAU DE COMPOSITION DES OUVRAGES	14

11-	REVETEMENTS EN BOIS	16
11.1	Revêtements muraux et plafonds à claire-voie	16
11.2	Revêtements acoustiques muraux	17
12-	MOBILIERS	18
12.1	Prescriptions communes aux mobiliers	18
12.1.1	Panneaux	18
12.1.2	Accessoires des mobiliers	19
12.2	Meuble du local réchauffage repas.....	19
12.3	Plans vasques des blocs sanitaires.....	20
12.4	Casiers des vestiaires	21
12.5	Tableaux d'affichages.....	21
13-	PORTES ET CLOISONS DE DOUCHES, SEPARATEURS D'URINOIRS.....	21
13.1	Caractéristiques des panneaux compacts stratifiés HPL	21
13.2	Cloisons, portes des douches et WC	22
13.3	Séparateurs d'urinoirs.....	22
14-	OUVRAGES DIVERS	23
14.1	Plinthes en bois	23
14.2	Couvre-joints	23
14.3	Cornières d'angles de protection des angles saillants	23
14.4	Tablettes d'habillages	24
15-	SIGNALETIQUE INTERIEURE	24
15.1	Plaquettes de numérotation des locaux.....	24
15.2	Signalétique des locaux du bâtiment.....	24
15.3	Pictogrammes	25
15.4	Signalétique sanitaires et douches.....	25
15.5	Vitrine d'affichage	25
15.6	Logo intérieur	25

1- OBJET DU MARCHÉ

Les travaux de la présente opération concernent les travaux de menuiseries bois, de mobiliers et de signalétique dans le cadre des travaux de construction tous corps d'états d'un bâtiment de bureaux pour le projet d'une aire de fret pour les forces spéciales sur la PFA de Pau (64) .

2- DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux objet de la présente section concernent :

- Le respect des contraintes de déroulement des travaux prévues dans les DG ;
- Le respect des dispositions prévues aux DG ;
- La fourniture des documents demandés dans les DG ;
- La prise en compte des prérequis SECPRO ;
- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur ;
- Les études de synthèse en coordination avec les titulaires des autres sections et lots ;
- La réalisation de tous les documents liés aux études ;
- L'implantation des ouvrages ;
- La fourniture du tableau de synthèse indiquant pour chaque bloc porte : la dénomination du bloc porte, les références exactes (appellations commerciales et références précises) des vantaux, des quincailleries (serrures avec cylindres, béquilles, crémones pompier, barres anti-panique, ferme-porte, sélecteur de fermeture, ...), des accessoires, des procès-verbaux (feu, acoustique, ...) ;
- La fourniture des plans et détails techniques préalables à la réalisation des mobiliers sur-mesure ;
- La fourniture des plans de calepinages et détails, préalables à la fourniture et la pose des panneaux bois d'habillages du plafond du hall d'entrée et des murs des circulations ;
- La fourniture des échantillons de toutes les quincailleries, des béquilles de porte, et de manière générale de tous les éléments demandés dans le présent C.C.T.P ;
- La fourniture et la pose des éléments et accessoires entrant dans la composition des ouvrages ;
- Le transport, le montage et la pose sur chantier; sauf spécifications propres à certains ouvrages expressément énumérés ;
- Les refouillements, scellements, carottages et rebouchages ;
- Toutes les prestations demandées dans la présente section ;
- La fourniture et la pose (compris amenée et repli du matériel) des moyens d'accès et de manutention nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Les réglages, les essais de fonctionnement et la mise en service des ouvrages et des équipements ;
- Le nettoyage du chantier suivant les prescriptions des DG ;
- Les prestations de nettoyage du chantier et d'évacuation régulière des déchets, conformément aux DG ;
- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).

Cette liste est non exhaustive.

Les prestations à réaliser respecteront la réglementation relative aux bâtiments neufs et relative au Code du travail.

Nota :

- L'entrepreneur se référera aux exigences demandées dans les dispositions générales du présent marché (protections des ouvrages, nettoyages, ...) ;
- Il est précisé que tout changement dans les dispositions prises dans le présent CCTP qui s'avérerait nécessaire, pour des raisons dûment justifiées, ne pourra être fait sans l'accord préalable de la maîtrise d'œuvre.

3- LIMITES DE PRESTATIONS

3.1 Avec les autres lots et les prestataires hors opération

Elles sont détaillées dans les DG.

3.2 Avec les autres sections techniques du présent lot n°1

A la charge de la présente section n°5 :

- L'organigramme des clés de tout le bâtiment (menuiserie intérieure et extérieure) incluant les portes intérieures en aluminium due par la section n°4 « Menuiseries aluminium, acier, ouvrages métalliques et serrurerie » ;
- La fourniture et la pose des cylindres des portes mises en place par la section n°4 « Menuiseries aluminium, acier, ouvrages métalliques et serrurerie » ;
- Le détalonnage des portes d'accès aux blocs sanitaires, suivant indications du lot n°3 « Génie-climatique ».

A la charge de la section n°2 « Gros-œuvre » :

- La fourniture et la pose de fourreaux pour le passage des câbles des contacts de positions des portes en bois dans les parois en béton armé.

A la charge de la section n°6 « Plâtrerie, plafonds suspendus, planchers techniques » :

- Le passage des câbles des contacts de positions des portes en bois dans les cloisons.
- La mise en place de renforts éventuels dans les cloisons pour la pose des portes, accessoires divers... ;
- La mise en place de renforts éventuels dans les plafonds pour la pose des cloisons mobiles et accessoires divers, ... ;
- La réalisation des chevêtres pour la pose de trappes, ...

A la charge de la section n°7 « Revêtements de sols et murs – Peintures intérieures » :

- La mise en peinture de tous les ouvrages bois : huisseries, trappes, plinthes, couvre-joints, ... ;
- La réalisation des joints de finition acrylique et silicone au droit des ouvrages de la présente section.

4- DOCUMENTS JOINTS AU MARCHE A TITRE INDICATIF

Ils sont listés dans les DG.

5- ACOUSTIQUE

Les niveaux et critères de performances acoustiques devront être conformes à la norme NF S 31-080 « Bureaux et espaces associés ».

L'entreprise s'assurera que les blocs portes soient montés soigneusement, d'aplomb et d'équerres, pour qu'aucun jeu anormal n'apparaisse entre le vantail et l'huisserie.

Les réglages des portes dans leurs huisseries seront tels que tous les joints soient correctement comprimés.

Dans le cadre de la réception des supports, l'entreprise devra refuser la pose des plinthes si les joints en pied des plaques de plâtre n'ont pas été réalisés. Les joints d'étanchéité dans les angles des huisseries seront raccordés entre eux en coupe d'onglet. L'étanchéité entre l'huisserie et la cloison dans laquelle elle est placée doit faire l'objet d'un soin particulier, indépendamment du couvre-joint apposé ensuite.

Toutes les impostes des portes doivent être réalisées :

- De manière identique aux cloisons sèches dans lesquelles elles sont implantées ;

- De manière identique à la cloison sèche ou à la paroi adjacente la plus performante lorsqu'elles recoupent une circulation ;
- De manière à reconstituer une cloison d'affaiblissement acoustique équivalent dans le cas d'une imposte en prolongement d'un voile avec ou sans doublage.

L'affaiblissement demandé concerne l'ensemble du châssis + vitrage (s'il y en a). Les éléments mis en œuvre sur le chantier devront être strictement identiques à ceux qui auront été mesurés en laboratoire, en particulier pour ce qui concerne le type de vitrage, le type de joint, la conception de la feuillure, le type d'assemblage ou encore le type et le mode de pose des panneaux et des vitrages.

Si les produits proposés n'ont pas encore fait l'objet d'essais, l'entrepreneur fera obligatoirement réaliser à ses frais les essais acoustiques demandés dans les délais imposés par le planning du chantier. A défaut, les produits proposés pourront être refusés.

Il est à noter que les jeux de réglages maximaux admissibles sont un élément important qui influe sur l'affaiblissement de l'ensemble bloc porte. Pour ces derniers, si le PV d'essais acoustiques ne comporte pas d'informations concernant ces jeux de réglages maximaux admissibles en vue du respect de la performance d'affaiblissement acoustique, l'entreprise devra obtenir ces informations par écrit auprès de ses fournisseurs et devra respecter ces jeux lors de la mise en œuvre. Notons que la mise en œuvre avec des jeux plus importants conduit à la non obtention des performances acoustiques. De ce fait, s'il apparaît que les blocs portes sont mis en œuvre sans respecter ces jeux, l'entreprise en charge de cette mise en œuvre devra recommencer en prenant en charge toutes les incidences sur les autres corps d'état (plâtrerie, peinture, ...).

L'entreprise devra s'assurer de la communication des jeux de réglages minimaux dès le démarrage du chantier et aura à assumer toutes les conséquences d'éventuels retards dans la pose des blocs portes liés à la difficulté d'obtention de ces renseignements par ses fournisseurs.

Les prescriptions suivantes sont des prescriptions minima et n'ont pas vocation à être exhaustives, elles viennent en complément des prescriptions découlant des PV d'essais et de celles des fournisseurs.

Les ouvrages comporteront un joint placé sur le périmètre du dormant. Les réglages seront faits de manière à ce que, le vantail fermé, le joint soit parfaitement comprimé en tout point. Le joint de seuil sera calé et réglé de manière à être parfaitement efficace.

La planéité et l'horizontalité du sol au niveau du seuil devront être bonnes et permettre au joint de fonctionner normalement. Le menuisier informera préalablement tous les corps d'état concernés de ses exigences et avisera préalablement à toute pose, le maître d'œuvre de tout défaut qu'il aura constaté sur les ouvrages de maçonnerie / cloisons et qui ne permettrait pas un réglage convenable.

La liaison entre huisserie et cloisons ou doublages en plaques de plâtre sera parfaitement étanchée.

Nota : les portes (y compris les portes de mobilier) devront comporter un joint ou une butée en caoutchouc en feuillure, de manière à éviter les bruits de claquements.

6- TRAVAUX PREPARATOIRES

Sont à la charge de l'entreprise en application des spécifications des documents normatifs, l'exécution de tous les travaux préparatoires ainsi que les études, plans, dessins de détail d'ouvrages, la définition des dimensions des pièces et accessoires en aluminium et acier.

Un constat contradictoire des ouvrages métalliques après leur réalisation et leur mise en œuvre sera établi entre l'entreprise et le maître d'œuvre.

Toute dégradation (tâche, choc, rayure, éclat de peinture, défaut de mise en œuvre, ...) constatée par le maître d'œuvre sera entièrement reprise, y compris si cela nécessite le remplacement de l'ouvrage concerné.

Aucun ouvrage ne sera fabriqué avant que les plans, notes de calculs, détails et fiches techniques n'aient reçu le visa du maître d'œuvre.

7- SPECIFICATIONS DES MATERIAUX ET FOURNITURES UTILISEES

Les éléments en bois ou dérivés du bois posséderont les labels PEFC et FSC chaque fois que les labels existent pour les éléments en bois et dérivés du bois concerné.

7.1 Bois et dérivés du bois

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB ou CTB lorsqu'un produit la possède.

7.1.1 Bois massifs

Ils seront de premier choix, secs ou étuvés. Ils devront présenter une résistance naturelle ou conférée par un traitement préventif aux attaques des agents biologiques (insectes, champignons...). Panneaux contreplaqués

Les contreplaqués utilisés en extérieur ou en milieu humide confiné devront posséder la marque de qualité NF Extérieur CTB-X.

7.1.2 Panneaux de particules

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l'abri de l'eau et de l'humidité devront posséder la marque de qualité CTB-S.

Les panneaux de particules susceptibles d'être ré-humidifiés temporairement devront posséder la marque de qualité CTB-H.

7.1.3 Placage stratifié

Les placages en stratifié de 0.8mm seront conformes aux normes en vigueur :

- Classe de résistance au feu de M1 à M3 adaptée à l'emploi considéré suivant la réglementation incendie ;
- Choix des coloris dans la gamme complète du fabricant avec un minimum de 50 coloris.

7.2 Mastics et produits de calfeutrements

Ces matériaux réaliseront le calfeutrement et l'étanchéité entre :

- Gros œuvre et dormant ;
- Ouvrant et dormant ;
- Composants juxtaposés.

Ils se présenteront sous la forme de joints profilés compacts et homogènes :

- A base de caoutchouc ;
- A base de produits élastomères ;
- EPT ;
- EPDM ;
- Silicone.

- Ouvrages métalliques :

Sauf prescription contraire du présent document, les éléments métalliques entrant dans la composition des ouvrages de la présente section seront réalisés à partir :

- D'acier inoxydable : les profilés spéciaux sont obtenus par pliage ou formage à partir de tôles ou de feuillards conformes à la réglementation en vigueur ;
- D'aluminium ou alliages d'aluminium : sous forme de produits filés.

8- PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES

8.1 Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et champignons)

Tous les bois en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférée par un procédé de traitement préventif, et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, ...). Les produits de préservation et les procédés de traitement appliqués aux ouvrages en bois seront déterminés par le niveau de protection à atteindre qu'exigent les classes des risques biologiques d'emplois des bois.

Les spécifications des normes en vigueur, notamment celles des normes suivantes seront appliquées à la détermination des traitements de préservation des bois en œuvre :

- NF B 50 – 100 – Bois et ouvrages en bois :
 - o Analyse des risques biologiques ;
 - o Définition des classes ;
 - o Spécifications minimales de préservation à titre préventif.
- NF X 40 – 001 – Produits de préservation des bois :
 - o Critères d'évaluation des produits de préservation du bois en fonction des classes de risques biologiques d'emploi des bois.

Les produits de préservation du bois et les traitements effectués devront être parfaitement identifiés conformément aux normes en vigueur.

Une procédure de communication relative à l'information sur le traitement préventif du bois et des ouvrages en bois conforme à la NF B 50 – 102 pourra être exigée :

- Les produits de préservation devront posséder le certificat de qualification CTB – BOIS PLUS ;
- Les bois traités devront posséder le certificat de qualification CTB – BOIS PLUS.

8.2 Protection des bois et des ouvrages en bois contre les reprises d'humidité

Les ouvrages de menuiseries intérieures et extérieures seront protégés contre les reprises d'humidité par :

- Une couche d'impression de peinture appliquée en atelier pour tous les ouvrages destinés à être peints ;
- Une protection par produit hydrofuge appliqué en atelier pour les ouvrages destinés à rester apparents et protégés par lasures ou vernis ;
- Des dispositions constructives permettant d'éviter la stagnation d'eau.

Toutes les faces, rives et abouts des éléments de menuiseries doivent recevoir cette protection, en particulier les feuillures, les parclose et toutes les parties qui seront en contact avec les matériaux de calfeutrement.

8.3 PROTECTION DES ELEMENTS METALLIQUES

Tous les éléments métalliques entrant dans la constitution des ouvrages seront protégés efficacement contre la corrosion.

Les ouvrages en acier seront livrés sur chantier protégés contre la corrosion par :

- Galvanisation conformément aux normes pour tous les ouvrages définis dans le CCTP ;
- Application d'une peinture antirouille pour tous les autres ouvrages.

La protection des zones dégradées sera rétablie avant mise en peinture définitive et au titre de la présente section, par l'application localisée soit d'une peinture riche en zinc, soit d'une peinture antirouille, d'efficacité équivalente.

Les ouvrages en alliage d'aluminium seront protégés par anodisation conformément à la réglementation en vigueur.

Les éléments seront protégés pendant toute la durée du chantier par un vernis pelable ou par des bandes adhésives.

9- PRERQUIS SECPRO

Conformément aux DG, les exigences SECPRO seront à prendre en compte pour le fonctionnement des portes sous contrôle d'accès (CA) .

9.1 Description des serrures électriques

Serrure à mortaiser 4 points motorisée par contrôle d'accès : verrouillage automatique à la fermeture entrée et sortie contrôlée. Le câble d'alimentation sera en sortie directe par le haut de la menuiserie et sera mis en attente pour le raccordement électrique du lot n°2.

Les tests de fonctionnement de chaque serrure seront réalisés en coordination avec le lot n°2.

La fourniture du bornier de porte pour pose par le lot n°2.

Limites de prestation :

- A la charge du lot n°2 :
 - o Le raccordement à l'armoire électrique dédiée du câble d'alimentation de la serrure électrique ;
 - o La mise en place du boîtier vert de déverrouillage et l'asservissement à la centrale incendie.
 - o Le raccordement, pose du bornier et fourniture et pose du boîtier auto protégé.
- A la charge du marché SECPRO (hors opération) : la mise en place des lecteurs de badges, la réalisation des câblages et son asservissement au système de contrôle d'accès.

Prérequis SECPRO :

Les serrures électriques seront commandées par des modules de portes permettant le contrôle des équipements d'accès en ouverture ou en déverrouillage selon le mode de fonctionnement. Les modules de portes devront permettre un contrôle équivalent à l'équipement présenté dans la fiche technique « Câblage interface Gateway / serrure Bigsur », jointe au présent lot.

Localisation : porte intérieure bois sous CA dans circulation. Cette porte est une sortie de secours

10- PORTES INTERIEURES BOIS

10.1 Généralités

Les différents types d'ouvrages sont désignés et repérés par des sigles repris par les plans.

Les portes intérieures devront avoir fait l'objet d'une certification et posséder la marque de qualité « NF-CTB portes planes ».

La conception, les équipements et les jeux des portes à caractéristiques spéciales devront être conformes à ceux décrits dans les procès-verbaux d'essais.

Les portes coupe-feu devront avoir fait l'objet d'une certification et posséder le label ACERFEU justifiant leur classement de résistance au feu.

Les articles de quincaillerie seront de marques notoirement connues pour leurs qualités et posséderont au moins la marque de qualité NF Q. Pour les ouvrages à caractère feu, ils présenteront des caractéristiques en rapport avec les degrés CF exigés.

Conformément aux systèmes de ventilation mécanique mis en œuvre par le titulaire du lot n°3 « Génie-climatique et plomberie sanitaire », certaines portes seront détalonnées afin de permettre les entrées d'air. Ces opérations sont à charge de la présente section.

10.2 Revêtements stratifiés

Toutes les portes (hors indications contraires dans le tableau de composition des ouvrages), auront un revêtement stratifié haute pression, ayant les caractéristiques suivantes :

- Panneau décoratif stratifié haute pression (HPL) ;
- Composition :
 - o Epaisseur : 0.8mm ;
 - o Résistance aux rayures : 3 ;
 - o Résistance aux chocs : ≥ 800 mm (≥ 600 mm : Perlescents, EPM) ;
 - o Réaction au feu (Bâtiment) : B-s2,d0* / D-s2,d0.
- Décor : dans la gamme bois du fabricant.

Nota : les logos et pictogrammes seront fournis pour visa au maître d'œuvre avant réalisation.

Localisation :

- Sur toutes les portes d'accès aux blocs sanitaires, les WC et les douches du bâtiment ;
- Il sera également prévu un forfait de 10 impressions numériques sur les portes des bureaux.

10.3 Blocs portes

Les différents blocs portes sont repérés sur les plans. Le sens d'ouverture de chaque porte sera conforme à celui indiqué sur les plans de menuiseries.

Les prestations à réaliser respecteront la réglementation dans les bâtiments neufs, assujettis au code du travail.

Les blocs portes devront résister à de fortes sollicitations mécaniques. Ils feront l'objet de procès-verbaux d'organismes de contrôle agréés, attestant de leurs performances (feu, acoustique, thermique, ...). Ils devront recevoir l'avis favorable du contrôleur technique.

10.4 Dormants en bois pré-peint

Les Dormants formant feuillure seront en bois dur pré-peint ou résineux pré-peint, présentant une résistance élevée à l'arrachement des vis. Il sera réalisé des joints d'étanchéité. Le contre-bâti sera en bois de même nature que le bâti.

Nota :

- Un joint acrylique périphérique de finition (liaison huisserie/cloison) sera réalisé sur le pourtour des huisseries sur les deux faces ;
- Des gorges pour joints d'étanchéité seront prévues en périphérie des dormants des portes coupe-feu ;
- Les dormants seront du type adaptable sur les cloisons et les murs. Ils habilleront la totalité de l'épaisseur de la cloison et des murs, et formeront feuillure ;
- Les dormants comporteront des usinages adaptés aux serrures des ouvrants qu'ils supportent (logement de pènes dormants, de pènes 1/2 tour, etc.) ;
- Les parties altérées ou détériorées seront réparées et protégées avant pose ou remplacés si la réparation est impossible.

10.5 Etanchéité acoustique des menuiseries

Les dormants des menuiseries acoustiques comporteront des joints. Il sera intégré une plinthe automatique (système à ressort avec joint caoutchouc) dans l'âme du bas de vantail.

10.6 Description générale des portes intérieures en bois – Repérées PB

Suivant le tableau de composition des ouvrages et les plans de repérages des menuiseries, les vantaux auront les caractéristiques générales suivantes :

10.6.1 Portes bois

- Vantail constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/m³ ;
- Cadre bois massif pré-peint ;
- Epaisseur : 40 mm mini ;
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant ;
- Isolement acoustique : voir tableau de composition des ouvrages.

10.6.2 Portes bois coupe-feux 1/2h (EI 30)

- Vantail coupe-feu ½ heure (EI 30) ;
- Vantail constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/ m³ ;
- Cadre bois massif pré-peint ;
- Étanchéité : joints intumescents sur traverse haute et montants ;
- Epaisseur : 40 mm mini ;
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant ;
- Affaiblissement acoustique : voir tableau de composition des ouvrages.

Localisation : porte intérieure bois sous CA dans circulation.

10.6.3 Détalonnage des portes des sanitaires et des vestiaires

Les portes des blocs sanitaires et des vestiaires seront détalonnées sur une hauteur de 10 mm afin de permettre le fonctionnement des systèmes de ventilation mécanique mis en place au titre du lot n°3 « Génie-climatique, plomberie sanitaire ».

10.7 Quincaillerie, équipements et accessoires des portes

Les modèles proposés devront être facilement interchangeables, protégés contre l'oxydation. Les pièces en alliage léger seront inaltérables. Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qui les sollicitent. Les quincailleries, équipant les portes à caractère feu, auront le même classement que celles-ci.

10.7.1 Organes de fixation des dormants

Il sera fourni et posé avec chaque porte :

- 6 pattes à scellement par porte simple vantail ;
- 7 pattes à scellement par porte double vantail.

10.7.2 Organes de rotation

Il sera fourni et posé avec chaque porte :

- 3 paumelles par vantail simple action ;
- 3 charnières double-action par vantail va-et-vient.

Elles seront en acier cadmié ou bichromaté, de la série renforcée, hauteur minimum 140mm.

Pour assurer un parfait esthétisme de l'ensemble, chacune des paumelles recevront des caches prévus à cet effet. Il sera mis en place des bagues de paumelles en laiton.

10.7.3 Organes de fermeture

10.7.3.1 Serrures

Les serrures seront choisies dans la gamme « renforcée » ou « usage intensif » des fabricants et devront au minimum satisfaire aux essais définis dans la norme NFP 26-301 pour les serrures de catégorie B2 ou être titulaire d'une garantie de 10 ans. Elles présenteront les caractères établis ci-dessous.

10.7.3.2 Protection contre la corrosion

Les coffres de serrures placées à l'intérieur du bâtiment seront peints à l'intérieur et à l'extérieur.

Les coffres de serrures placées en ambiance humide recevront une protection bichromatée assurant une protection de 96 h au brouillard salin (ESSAI CETIM).

10.7.3.3 Equipements divers

Les ressorts de rappel des béquilles seront renforcés avec boudins, fonctionnant à la compression et guidés sur un axe. Les cylindres seront de haute sécurité avec éléments de fermeture bi directionnels comprenant 12 pistons multiformes, en laiton poli chromé ou en nickelé mat. Ils ne comporteront aucun élément en matière plastique ou en aluminium. Les clés avec pistons mobiles à ressort à reproduction interdite. Sécurité visible et protection anti-bumping.

La serrurerie équipant les portes coupe-feu aura le même classement que celles-ci.

10.7.3.4 Les clés

Elles seront non reproductibles et réalisées dans les matériaux suivants :

- En acier ou en fonte pour les serrures courantes
- En laiton nickelé pour les cylindres à canon.

Il sera fourni :

- 3 clés par serrure, marquées chacune au moyen d'une étiquette en laiton portant le numéro et la désignation du local ;
- Un forfait de 10 clés triangulaires type EDF marquées chacune au moyen d'une étiquette en laiton portant l'inscription « Accès gaines techniques ».

10.7.3.5 Organigramme des clés

L'organigramme des clés aura la configuration suivante :

- Il sera prévu 5 passes généraux pour toutes les portes extérieures et intérieures, fournis et posés au titre du présent lot ;
- Les serrures des portes, dues au titre de la section n°8 « Menuiseries aluminium, acier et ouvrages métalliques » seront intégrées dans l'organigramme de clés dû au titre de la présente section.

Nota : Seules les serrures des portes des locaux techniques ne seront intégrées à aucun organigramme.

10.7.3.6 Description des serrures

Serrure S1 :

Serrure à mortaiser monopoint, apte coupe-feu, carré de 8mm, pêne ½ tour réversible sans outil axe à 11mm. Contre pente à l'arrière du pêne ½ tour. Résistance à la corrosion 96h au brouillard salin. Foliot laiton.

Cylindre de haute sécurité avec éléments de fermeture bi directionnels comprenant 12 pistons multiformes. Clé avec pistons mobiles à ressort à reproduction interdite. Sécurité visible et protection anti-bumping. Conforme à la marque NF QEC articles de quincailleries. Garantie 10ans.

Serrure S2 :

Serrure à mortaiser, bec de cane à condamnation et décondamnation, rosace « libre / occupé », tête en acier laqué.

Serrure S3 :

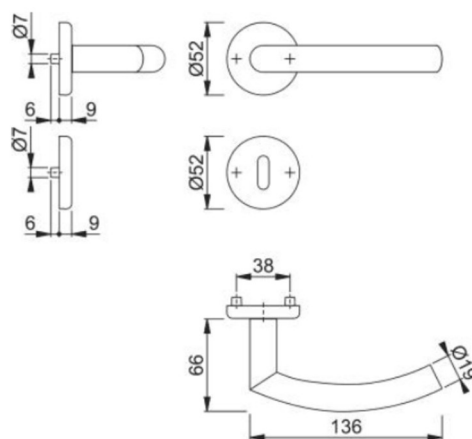
Condamnation du vantail de service par serrure anti-panique, modèle sans main, conforme à la norme NFP 26.315 (facilité d'ouverture <8 daN, avec dispositif de commande à pression sur le vantail de service avec fermeture horizontale à pêne de côté), et condamnation du vantail semi-fixe (s'il existe) par verrous haut et bas actionnés par une crémone pompier monobloc en aluminium anodisé à levier rotatif avec capot sur toute la hauteur.

10.7.4 Equipements et accessoires des portes

Il sera fourni et posé un butoir de porte **en inox** avec anneau en caoutchouc pour chacun des vantaux y compris pour les vantaux de service des portes tierces. La fixation sera non visible par vis à double filetage et douille. Dimensions : Ø 37mm*45mm de hauteur.

Repère Q1 :

Garniture de porte en inox sur rosace, avec rosace à entrée de clé. Assemblage par garniture monobloc, ressort de rappel, bagues de guidage sans entretien. Liaison par carré à lamelle. Sous-embase en polyamide, pilier de fixation. Fixation non visible, traversante, alternée, par vis universelle.



Repère Q2 :

Ferme porte technologie à came, bras glissière anti-vandalisme, EI60. Thermo-constant, force réglable 2 à 5, freinage à l'ouverture, retardement à la fermeture, réglage « régulateur de force visible ». Système de montage Accufit, garantie 10 ans, avec impossibilité de maintien de la porte en position ouverte.

Nota : les portes tierces seront équipés de sélecteurs de fermeture.

10.7.5 Description des serrures électriques

Serrure à mortaiser 4 points motorisée par contrôle d'accès : verrouillage automatique à la fermeture entrée et sortie contrôlée. Le câble d'alimentation sera en sortie directe par le haut de la menuiserie et sera mis en attente pour le raccordement électrique du lot n°2.

Les tests de fonctionnement de chaque serrure seront réalisés en coordination avec le lot n°2.

La fourniture du bornier de porte pour pose par le lot n°2.

Limites de prestation :

- A la charge du lot n°2 :
 - Le raccordement à l'armoire électrique dédiée du câble d'alimentation de la serrure électrique ;
- A la charge du marché SECPRO (hors opération) : la mise en place des lecteurs de badges, la réalisation des câblages et son asservissement au système de contrôle d'accès.
 - Le raccordement, pose du bornier et fourniture et pose du boîtier auto protégé.

Prérequis SECPRO :

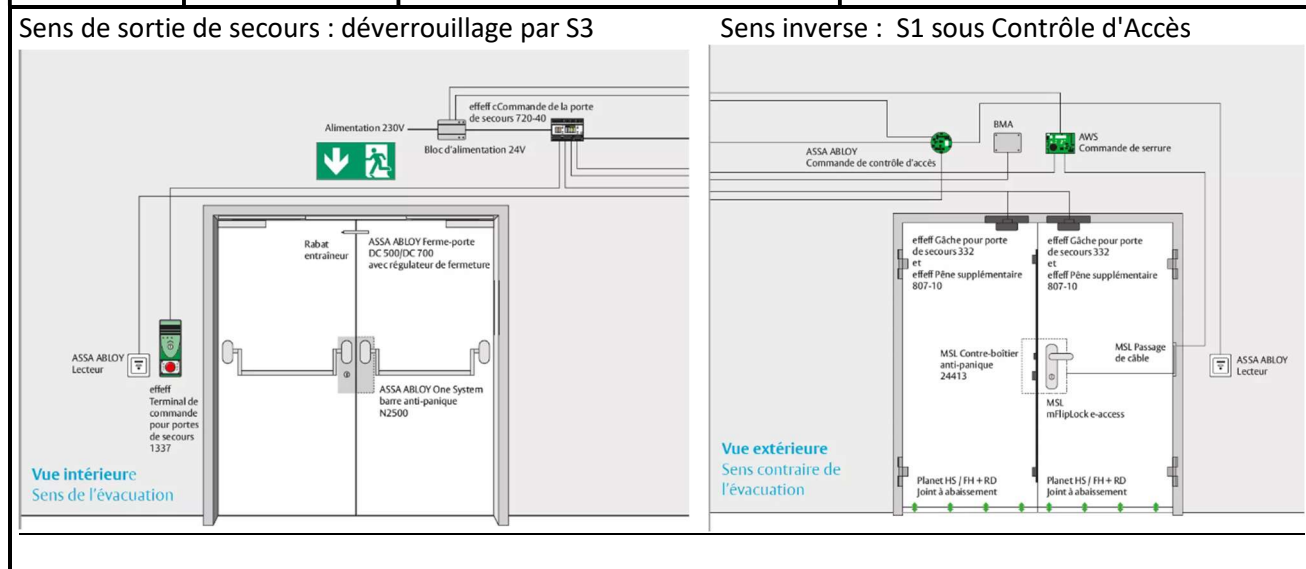
Les serrures électriques seront commandées par des modules de portes permettant le contrôle des équipements d'accès en ouverture ou en déverrouillage selon le mode de fonctionnement. Les modules de portes devront permettre un contrôle équivalent à l'équipement présenté dans la fiche technique « Câblage interface Gateway / serrure Bigsur », jointe au présent lot.

10.8 TABLEAU DE COMPOSITION DES OUVRAGES

La largeur et le nombre de vantaux figurent dans le tableau de composition des ouvrages. La hauteur de passage des portes sera de 2,04 m.

Nota : la localisation figure sur les plans.

Repérage porte	Type de vantail dimensions	Types de serrure et accessoires de quincaillerie	Observations
PB1	PB 93*204	S1+Q1	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié
PB2	PBCF 93*204	S2+Q1	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié
PB3	PBCF 93*204	S1+Q1+Q2	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié
PB4	PB 93*204	S2+Q1+Q2	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié
PB5	93+53 *204	S1+S3+Q1+Q2	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié
PB6	93+53 *204	S1+S3+Q1+Q2 <u>SECPRO</u> : serrure électrique avec Contrôle d'Accès entrée /sortie + contacts de porte + contact position de porte	RA ≥ 44dB 1 butoir par vantail 3 amortisseurs de chocs Etat de surface stratifié

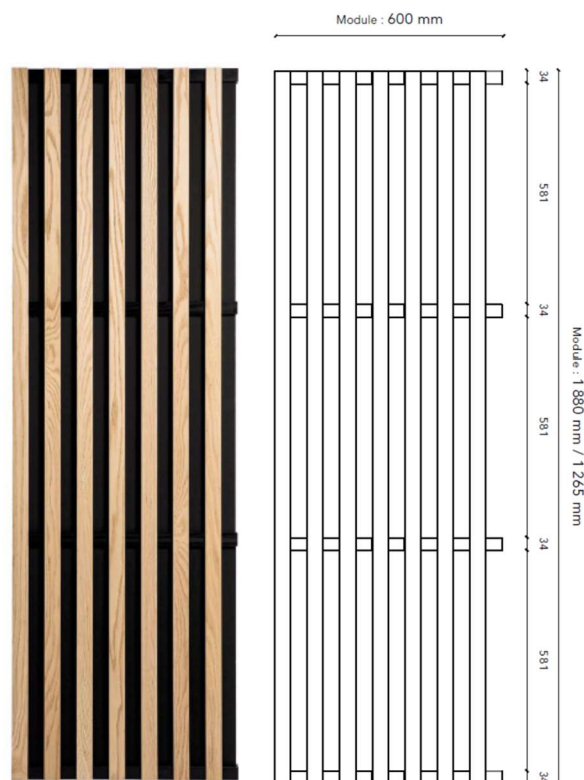


Localisation : vue en plan Menuiseries toutes les portes BP 01 avec mention CR4

11- REVETEMENTS EN BOIS

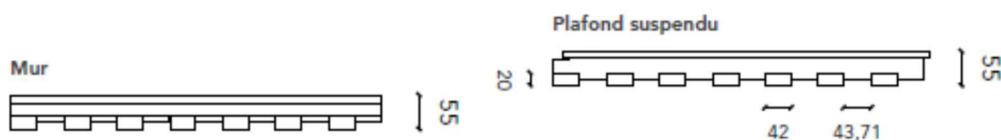
11.1 Revêtements muraux et plafonds à claire-voie

La prestation comprendra la fourniture et la pose des panneaux, d'une ossature rapportée permettant la fixation des panneaux. Les plans de calepinage et d'exécution seront à la charge de l'entreprise de pose, ainsi que toutes les prestations annexes (découpes, réservations, chutes, angles rentrants/sortants, plinthes, etc.) selon les recommandations du fabricant.



Les habillages muraux et en plafonds seront réalisés avec des panneaux conformes à la norme EN 14915 lambris et bardage bois.

La mise en œuvre des habillages s'effectuera par fixation mécanique directe sur ossature rapportée, conformément aux préconisations du fabricant et selon le DTU 36-2.



Les habillages auront les caractéristiques suivantes :

- Épaisseur hors tout : 55 mm ;
- Section des lames : 42 x 20 mm ;
- Face à vue : 42 mm ;
- Hauteur lame : 20 mm ;
- Espacement entre lames : 43.71 mm ;
- Entraxe des lames : 85.71 mm ;
- Pourcentage d'ouverture : 51 % ;
- Contre-lattes arrière noires : 34 x 45 mm ;
- Essence du bois : pin naturel ;

- Masse surfacique : 10.4 kg/m² ;
- Face arrière constituée de dalles rigides acoustiques en laine de roche 2.4 kg/m² surfacée d'un voile noir de 20 mm d'épaisseur.

Pour la pose au plafond, la suspension des éléments porteurs sera assurée par tiges filetées ou suspentes à réglage rapide, porté 1200 mm maximum en quinconce. L'écartement des porteurs sera maintenu par barre d'écartement minimum 1 par panneau. Des barres d'écartement devront impérativement être positionnées à maximum 200 mm du bord. La finition en rive est assurée par une cornière noir mat afin d'assurer un joint creux périphérique.

L'entreprise intégrera des trappes pour accéder aux chemins de câbles du lot n°2 et équipements techniques du lot n°3. L'entreprise se rapprochera des lots n°2 et 3 pour connaître la position et le nombre exact.

Localisation : voir repérage des plans.

11.2 Revêtements acoustiques muraux

Il sera mis en œuvre des panneaux acoustiques à lames fines de caractéristiques :

- Panneaux structurés par joints creux placage bois naturel en mélaminé ;
- Lames placage bois naturel en mélaminé. Liaison rainure / languette invisible. Pose par agrafage sur lambourdes ou sur rails en H/T à clips tournant ;
- Dimensions des lames : à définir lors de la phase travaux et de l'étude acoustique menée par l'entreprise ;
- Entraxes rainures : 21,33 mm ;
- Classement au feu selon réglementation en vigueur.

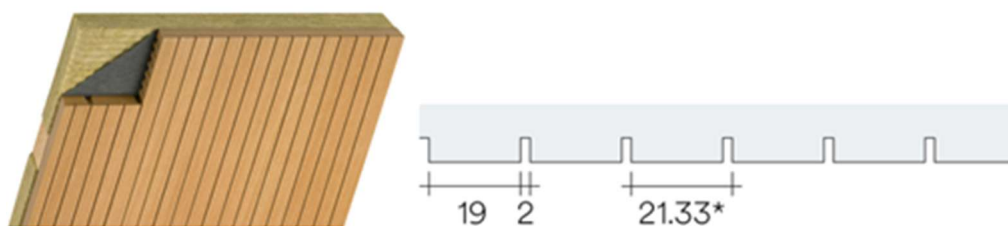


Figure 4 : schéma panneaux acoustiques

- Performance acoustique : coefficient alpha sabine conforme au graphique ci-dessous :

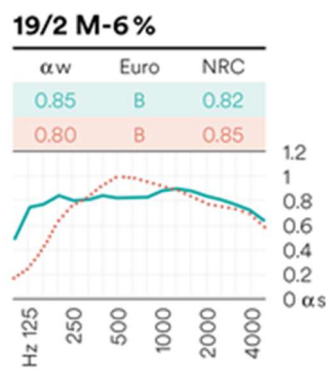


Figure 5 : performance acoustique des panneaux

Ils seront mis en œuvre, dans les salles de réunion, selon l'étude menée par l'entrepreneur pour garantir un affaiblissement acoustique optimal avec les pièces et circulations juxtaposées.

Localisation :

Toute hauteur (du dessus de la plinthe jusqu'au plafond suspendu) dans les locaux :

- Salle de réunion : sur le long pan coté couloir ;
- Local attente transit : sur trois côtés .

12- MOBILIERS

12.1 Prescriptions communes aux mobiliers

Dans un souci d'uniformité des matériaux, tous les mobiliers décrits ci-dessous (meuble évier de la salle de cohésion, meuble évier du garage, plans vasques, meubles vestiaires, ...) seront composés d'éléments stratifiés et de quincailleries, dans la même gamme de fabricants.

Sauf indications contraires, les mobiliers seront réalisés au moyen de panneaux de particules de bois avec revêtement stratifié haute pression contrecollé sur 2 faces. Le stratifié sera conforme à la norme NF.

Toutes sujétions de cache-vis, cornières d'angles, ... seront mises en place pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

L'entreprise fournira des schémas, vues 3 dimensions et des fiches techniques à la validation du maître d'œuvre avant toute réalisation et commande.

Nota :

- La conception des meubles est laissée à l'initiative de l'entreprise sous réserve de prendre en compte les dispositions énumérées dans chacun des articles ci-après ;
- La présente section, responsable du dimensionnement et de la solidité des ouvrages, prévoira tous les éléments de renforcements et de stabilité nécessaires. Les épaisseurs des panneaux indiqués sont des épaisseurs minimales.

12.1.1 Panneaux

12.1.1.1 Panneaux contrecollés avec revêtement stratifié haute pression

Les panneaux auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrofuge ;
- Collage du champ frontal avec colle adaptée en milieu humide ;
- Epaisseur du panneau : 19,6 mm (18 mm + 2 HPL de 0,8 mm) ;
- Résistance à l'arrachement de surface (ISO 13894-1-9) : $\geq 1,0$ MPa ;
- Résistance à l'eau – gonflement maximal du champ (ISO 13894-1-19) : 5% ;
- Résistance aux tâches (EN 438-2-26) :
 - o Groupes 1 et 2 : classe 5 ;
 - o Groupe 3 : classe 4.
- Solidité des couleurs à la lumière artificielle (EN 438-2-27) : 4 à 5 échelles de gris ;
- Réaction au feu (EN 13501-1) : D-s2, d0 ;
- Les décors et les coloris seront choisis par le maître d'œuvre sans aucun supplément de prix, dans la gamme bois du fabricant.

12.1.1.2 Panneaux stratifiés compact teintés dans la masse

Les panneaux auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrofuge ;
- Collage du champ frontal avec colle adaptée en milieu humide ;

- Epaisseur du panneau : 12,5 mm ;
- Panneau constitué des matériaux suivants :
 - o 1 feuille décor imprégnée de résine mélamine ;
 - o Couches de papier kraft teinté dans la masse imprégnée de résine thermodurcissable ;
 - o 1 feuille décor imprégnée de résine mélamine.
- Résistance aux rayures (EN 438-2-25) : 3,
- Résistance aux tâches (EN 438-2-26) :
 - o Groupes 1 et 2 : classe 5,
 - o Groupe 3 : classe 4.
- Solidité couleur à la lumière artificielle (EN 438-2-27) : 4 à 5 échelles de gris,
- Réaction au feu (NF P 92-501 / EN 13501-1) : M1 – B-s2d0,
- Les décors et les coloris seront choisis par le maître d'œuvre sans aucun supplément de prix, dans la gamme monochrome du fabricant.

12.1.2 Accessoires des mobiliers

Tous les accessoires des mobiliers réalisés sur-mesure et décrits dans les articles ci-après (meuble évier de la salle de cohésion, meubles évier du garage, plans vasques, ...), seront de qualité robuste, en inox ou acier :

- Charnières ;
- Equerres ;
- Visseries ;
- Pieds réglables ;
- Poignées et boutons de portes ;
- Etc...

Nota : les accessoires en matières plastique seront refusés par la maîtrise d'œuvre.

12.2 Meuble du local réchauffage repas

Conformément aux repérages des plans, il sera réalisé sur mesures, un mobilier dimensions qui figure sur les plans.

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place d'un ensemble formant meuble évier pour le garage.

L'ensemble meuble de cuisine sera composé des éléments suivants :

- Panneaux stratifiés blanc mat aspect Toch :
 - 3 placards bas indépendants avec pour chacun une porte simple vantail et deux étagères intermédiaires plus renforts. Les poignées de tirage seront en acier inoxydable,
 - Toutes sujétions de bandeaux, joues, plinthes pour une parfaite finition,
 - L'ensemble des accessoires de fixation, finition et manœuvre, glissière, charnières...,
 - Une plinthe basse en inox poli.

Un joint en silicone blanc sera réalisé au pourtour de l'évier et dans la liaison avec les revêtements muraux.

Plan de travail :

- Il sera constitué d'un plateau de 40mm stratifié HPL aspect bois
- Il comprendra une réservation pour l'évier encastré.

Nota :

- Les éviers seront fournis et mis en place par le titulaire lot n°3 « Génie-climatique, plomberie sanitaire ». Le titulaire de ce lot fournira les côtes précises de réservation à la présente section ;
- Le meuble sera suffisamment dimensionné pour accueillir le ballon ECS de 30L fourni et posé par le titulaire du lot n°3 « Génie-climatique et plomberie sanitaire » ;

- Le meuble évier disposera d'une crédence en faïence fournie et posée par la section « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ».

12.3 Auges des blocs sanitaires

Conformément aux repérages des plans, il sera réalisé sur mesure deux auges autoportantes avec robinetterie sur plage prête à la pose sur consoles en acier thermolaqué blanc (non visibles), Gel Coat antibactérien, résistant à la rayure, aux produits d'entretien et réparable, résine avec charge minérale (>50%) armée de fibre de verre, résistance Feu/Fumée: Gel Coat M2/F1 - Résine M2/F1.

Pose à 850mm du sol fini.

Dimensions :

- Profondeur : 600mm,
- Longueur : voir plans,
- Retombée : 150mm,
- Plinthe murale : 100mm.



L'entreprise prévoira toute sujétions de renforts et profilés pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

Un joint en silicone blanc sera réalisé au pourtour de chaque vasque et dans la liaison avec les revêtements muraux.

Localisation et dimensions : dans les blocs sanitaires suivant les repérages des plans.

Nota :

- Les auges seront fournies et mis en place par le titulaire de la présente section.
- Le titulaire du lot n°3 « Génie-climatique, plomberie sanitaire » fournira le mitigeur de lavabo temporisé sur vasque ainsi que les côtes précises de réservation à la présente section technique « menuiseries bois et mobilier » pour leur fixation sans raccordements.
- Le titulaire du lot n°3 « Génie-climatique plomberie sanitaire » prendra à sa charge les raccordements aux réseaux EC, EF et EU.
- Le titulaire de la présente section indiquera l'emplacement des renforts éventuellement nécessaires à la section n°6 « Plâtrerie, plafonds suspendus, planchers techniques ».

12.4 Casiers des vestiaires

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place de meubles vestiaires avec bancs intégrés



Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Modules comportant plusieurs vestiaires : 7 vestiaires femmes et 12 vestiaires hommes ;
- Structure et piétement en acier laqué (RAL au choix de l'architecte) ;
- Portes en panneaux stratifiés haute pression (décor au choix de l'architecte), de 13mm d'épaisseur ;
- Lattes des bancs en pin lasuré ;
- A l'intérieur : tringle et crochets, étagère ;
- Dimensions : linéaire voir plan * 30 cm de largeur * 2.09 m de hauteur ;
- Verrouillables à l'aide d'un verrou avec serrure à code 3 chiffres.

Localisation : dans les vestiaires hommes et femmes suivant le repérage des plans.

12.5 Tableaux d'affichages

La présente section doit la fourniture et la pose (montage compris) de 5 tableaux en liège pour affichage avec des punaises, avec cadre aluminium anodisé d'épaisseur 20 mm, fixation par vis et chevilles, format : H 1200 mm x L 1500 mm.

La localisation sera définie par le maître d'œuvre sur le chantier.

13- PORTES ET CLOISONS DE DOUCHES, SEPARATEURS D'URINOIRS

13.1 Caractéristiques des panneaux compacts stratifiés HPL

Dans un souci d'uniformisation, tous les ouvrages décrits ci-dessous seront composés d'éléments stratifiés et de quincailleries, dans la même gamme de fabricants.

Le stratifié sera conforme à la norme NF : les décors et les coloris seront choisis par le maître d'œuvre sans aucun supplément de prix, dans la gamme bois complète du fabricant.

Toutes sujétions de cache-vis, cornières d'angles... seront mises en place pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

L'entreprise fournira des schémas et des fiches techniques à la validation du maître d'œuvre avant toute réalisation et commande.

Les panneaux seront en compact stratifié HPL et auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrophobe et imputrescible, pour une application en milieu humide ;
- Résistance extrême et adaptation aux applications intensives ;
- Surface hygiénique et facile d'entretien ;
- Traitement de surface antibactérien par ions argent ;
- Usinable dans la masse ;
- 2 faces décoratives ;
- Constitué de 3 couches :
 - o Un overlay de protection sur les décors imprimés,
 - o 1 décor imprégné de résine mélamine sur les 2 faces,
 - o Des couches de papier kraft imprégnées de résine phénolique.
- Epaisseur totale du panneau : 10 mm (8,4 mm + 2 HPL de 0,8 mm),
- Résistance à l'eau bouillante (EN 438-2-12) :
 - o Augmentation de masse : $\leq 2\%$,
 - o Augmentation d'épaisseur : $\leq 2\%$,
 - o Aspect : classe 4.
- Résistance à la vapeur d'eau (EN 438-2-14) : classe 4,
- Résistance aux rayures (EN 438-2-25) : degré 3.

13.2 Cloisons, portes des douches et WC

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de panneaux formant porte de douches et tablette d'assise $\frac{1}{4}$ de rond, dans chaque douche des vestiaires du bâtiment.

Description des portes et cloisons :

- Panneau compact stratifié haute pression, formant porte,
- Dimension : 830x2020 mm,
- Classement au feu M2,
- 1 bouton (double face) de porte en inox,
- 1 verrou pivotant en inox avec voyant libre/occupé. Fixation invisible avec fente de décondamnation extérieure,
- Profil bandeau de contreventement en aluminium laqué RAL 7035,
- 3 paumelles par portes en inox, non dégondables, fixation invisible,
- Fixation murale par étrier en inox et piètement au sol en inox.

Tablette d'assise :

Pour chacune des douches, dans l'espace déshabilleur, il sera mis en place une tablette $\frac{1}{4}$ de rond, de 30 cm de côté. La fixation se fera aux murs à l'aide de 2 équerres en inox. Au sol, elle reposera sur un pied en inox avec embase vérin réglable.

Localisation :

- Douches vestiaires hommes ;
- WC sanitaires hommes.

Nota : le titulaire de la présente section indiquera l'emplacement des renforts éventuellement nécessaires à la section « Goe ».

13.3 Séparateurs d'urinoirs

Les séparateurs d'urinoirs seront réalisés en panneaux compacts stratifiés HPL, autoportants avec bords arrondis dans la masse.

Ils seront fixés au mur par 3 équerres en inox. La visserie sera également en inox.

Ils seront de dimensions :

- Hauteur : 1200 mm ;
- Largeur : 400 mm ;
- Vide au sol : 100 mm ;
- Vide au mur : 0 mm.

Localisation : entre chaque urinoir.

Nota : le titulaire de la présente section indiquera l'emplacement des renforts éventuellement nécessaires à la section n°6 « Plâtrerie, plafonds suspendus, planchers techniques ».

14- OUVRAGES DIVERS

14.1 Plinthes en bois

Des plinthes bois, en sapin du nord, pré-peintes, d'une hauteur de 10 cm et de 10 mm d'épaisseur, seront fournies et posées par la présente section.

Elles seront collées et fixées mécaniquement (coupe d'onglet à 45° pour les angles).

Nota : elles seront mises en peinture par la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ».

Localisation : sur toute la périphérie des locaux du bâtiment de bureaux à l'exception des locaux suivants :

- Locaux techniques : Local Chaufferie, Local CTA, Local TGBT et Local DIRISI.
- Les parois des locaux sanitaires et vestiaires/douches recevant une faïence au titre de la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ».

14.2 Couvre-joints

L'entreprise devra la fourniture et la pose de couvre-joints à chants plats rectangulaire de 50x10 mm sur la périphérie de toutes les huisseries avec bâti affleurant au nu d'un mur ou d'une cloison.

Localisation : dans tous les locaux et circulations du bâtiment de bureaux.

Nota : les couvre-joints seront mises en peintures par la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ».

14.3 Cornières d'angles de protection des angles saillants

Il sera fourni et posé, au titre de la présente section, des cornières en aluminium laqué RAL 9010, fixées par collage sur tous les angles saillants des parois à l'intérieur des locaux (murs, cloisons, extrémités de murs et cloisons), y compris sur tous les encadrements de portes et de fenêtres intérieures (tableaux et linteaux) et les poteaux.

Dimensions :

- 32*32mm,
- Hauteur : du dessus de la plinthe jusqu'en sous-face du plafond suspendu.

Localisation : dans les locaux du bâtiment de bureaux à l'exception des locaux suivants :

- Locaux techniques : Local Chaufferie, Local CTA, Local TGBT et Local DIRISI.
- Les parois des locaux sanitaires et vestiaires/douches recevant une faïence au titre de la section n°7 « Revêtements de sols et murs, peintures intérieures ».

14.4 Tablettes d'habillages

L'entreprise devra la fourniture et la pose de tablettes d'habillage des allèges des fenêtres réalisées sur mesures pour habiller les allèges de toutes les fenêtres du bâtiment.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- En chêne massif de premier choix. La teinte du vernis sera choisi par l'architecte en phase chantier ;
- Epaisseur : 22mm ;
- Dimensions :
 - o Largeur de tablette = largeur du tableau de la fenêtre ou du châssis fixe ;
 - o Profondeur de la tablette = profondeur du tableau + 2 cm de débord.

Localisation : au droit de l'ensemble des fenêtres du bâtiment de bureaux.

15- SIGNALÉTIQUE INTERIEURE

15.1 Plaquettes de numérotation des locaux

Il sera fourni et posé des plaquettes en plastique polyméthacrylate coulé, d'aspect noir brillant collées sur plaque en plexiglas incolore. Chaque plaquette de dimension 50 mm x 30 mm, comportera la numérotation du local (5 chiffres). Hauteur des caractères : 20 mm. La couleur du lettrage sera blanc. Fixation sur l'huissierie et centré.

Exemple : bâtiment A, local 10 : A-010.

Remarque : Elles seront fournies pour l'ensemble des portes intérieures et extérieures du bâtiment.

15.2 Signalétique des locaux du bâtiment

Il sera fourni et posé des plaques de signalétique, de caractéristiques :

- En aluminium rigide ;
- Façade de protection amovible en acrylique transparent antireflet ;
- Dimensions : 154*215mm ;
- Fixation aux murs (côté béquillages) par vissage et chevillage.

Nota : l'appellation définitive des locaux sera définie par ordre de service par la maîtrise d'œuvre en cours de chantier.



Localisation : devant chaque local du bâtiment de bureaux, à l'exception des sanitaires, des douches et des locaux techniques.

15.3 Pictogrammes

Conformément aux préconisations de l'article 10.3 « Impression numérique des logos », il sera réalisé des impressions numériques de logos sur les revêtements stratifiés des portes des locaux sanitaires, vestiaires et douches

15.4 Signalétique sanitaires et douches

Les portes recevront un pictogramme de qualité sur toute leur hauteur.

Nota : les logos et pictogrammes seront fournis pour visa au maître d'œuvre avant réalisation.

Localisation :

- Sur toutes les portes d'accès aux blocs sanitaires, les WC et les douches du bâtiment bureaux .

15.5 Vitrine d'affichage

L'entreprise devra la fourniture et pose de 2 vitrines d'affichage.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Surface magnétique en acier laqué gris,
- 2 portes coulissantes en plexiglass de 4mm d'épaisseur avec serrures et 2 jeux de clés par vitrines,
- Cadre en aluminium anodisé,
- Dimensions :
 - o Hauteur : 68cm,
 - o Largeur : 116cm,
 - o Capacité : 10 feuilles au format A4.

La localisation sera définie par le maître d'œuvre sur le chantier.

15.6 Logo intérieur

La présente section devra la fourniture et la pose de 5 panneaux portant le logo des Forces Spéciales.

Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Panneaux composite aluminium dibond de 4mm d'épaisseur, avec une tôle de parement de 0.3mm d'épaisseur et un noyau en polyéthylène ;
- Rigidité flexionnelle : 1620 kNcm²/m ;
- Dimension 60X80 cm.



Nota : le logo sera fournis par la maîtrise d'œuvre en phase travaux au format adéquate.

Localisation : suivant indications du maître d'œuvre en phase chantier.